

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

### Séance du lundi 3 juillet 2017 Délibération n° 2017-07-36

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

**Conseillers titulaires : 26** – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

**Conseillers titulaires absents : 9** – Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE,

Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

**Conseiller suppléant : 0**

**Pouvoirs : 2** – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON,  
Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

**Secrétaire de Séance : Anne CASSIER**

**Objet : FINANCES – ENVIRONNEMENT : Délibération n°2017-07-36** visant à autoriser la Présidente à signer électroniquement les contrats, conventions et ou avenants avec Eco folio pour la perception de soutien financier au titre des coûts liés à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3 ;*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2013-11-49 visant à autoriser le Président à signer la convention de soutien financier avec Eco folio ;*

La Communauté de Communes collecte de manière sélective sur son territoire les Journaux Revues Magazines. La société Eco-folio collecte une éco-contribution des émetteurs d'imprimés gratuits pour la reverser aux collectivités.

Cette convention d'adhésion fixe les modalités de perception de ces recettes. La précédente convention venant à expiration une nouvelle convention doit être signée avec Eco-folio, pour une durée de 4 ans, afin de percevoir cette recette. Par ailleurs et à l'heure de la dématérialisation, la signature de cette convention se fera de manière dématérialisée. Aussi, il convient de délibérer en ce sens.

La Présidente propose donc d'être autorisée à signer électroniquement cette convention ainsi que tous documents juridiques (convention, contrat, avenant...) relatifs à la perception d'un soutien financier au titre des coûts liés à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers.

Pour information, la Présidente précise qu'elle prendra un arrêté déléguant la signature électronique au Responsable des Services de la CDC ou à l'agent en charge de la comptabilité et ce dans un souci de simplicité administrative.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,**

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER la Présidente à signer électroniquement cette convention ainsi que tous documents juridiques (convention, contrat, avenant...) relatifs à la perception d'un soutien financier au titre des coûts liés à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers.

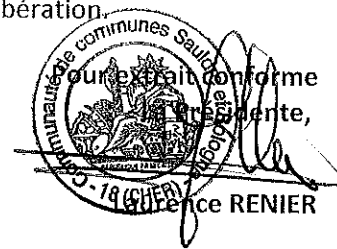
**Article 2 :** D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après*

*Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017*

*Et*

*Publication ou Notification du 5 juillet 2017*



Laurence RENIER  
Présidente